



## Réseau de recherche en santé respiratoire du Québec

### Programme de démarrage de carrière de jeunes chercheurs avec mentorat **2022-23**

Le Réseau de recherche en Santé Respiratoire (RSRQ) du Québec a mis en place un **programme de démarrage de carrière de jeunes chercheurs avec mentorat**. Le but de ce programme est d'aider les jeunes chercheurs **membres réguliers** du Réseau en santé respiratoire du Québec à obtenir de l'expérience et des résultats préliminaires afin de pouvoir déposer une demande de subvention aux organismes subventionnaires (IRSC et autres) et à l'industrie. Dans le cadre de ce programme, une subvention maximale de **25 000\$** est offerte. Les demandes doivent être reçues au plus tard le vendredi **28 octobre 2022 à 23h59**.

Seuls les jeunes chercheurs, membres réguliers du RSRQ et qui ont un **poste universitaire depuis 5 ans ou moins** depuis leur stage post-doctoral (Ph.D.) ou leur Fellow (MD) sont éligibles à ce programme. Les candidats peuvent être titulaires d'une bourse de chercheur junior 1, mais le but du programme étant de privilégier les jeunes chercheurs en tout début de carrière qui ont peu ou pas de subvention de recherche, la nature et les montants des autres subventions devront être justifiés en regard de la nature du projet, des dépenses prévues et de son effet levier potentiel.

Les postulants devront se jumeler à un **mentor expérimenté** de leur département universitaire, membre régulier du RSRQ qui pourra les aider et les conseiller dans les aspects scientifiques, administratifs et académiques de leur carrière.

La sélection des projets qui seront subventionnés sera faite sur leur valeur scientifique, la qualité de la productivité du candidat, la nature novatrice et émergente du projet, le potentiel effet levier pour une demande de subvention ultérieure à l'industrie ou aux organismes subventionnaires, la qualité du programme de mentorat ainsi que le potentiel du projet à promouvoir l'intégration du jeune chercheur dans le RSRQ. Un jeune chercheur peut appliquer autant de fois qu'il veut à ce programme mais il ne **pourra recevoir la bourse que 2 fois**. La décision finale et les résultats seront annoncés en **décembre 2022**.

## Spécifications du concours

1. Les formulaires seront disponibles sur le site web du Réseau de recherche en santé respiratoire du Québec (<https://rsr-qc.ca/programmes-financement/>). Les subventions de recherche sont valables pour une année.
2. Un document en format PDF comprenant toutes les sections suivantes doit être lié à la demande :
  - a) Un exposé détaillé de votre projet de recherche (maximum 5 pages excluant les références).
  - b) Budget détaillé et justification des dépenses prévues pour votre projet (1 page)
  - c) Votre CV commun canadien (format IRSC) et celui de votre mentor
  - d) Une lettre de support du mentor
  - e) La liste et les montants de vos autres subventions : fonds de démarrage, projet de recherche subventionné comme chercheur principal ou co-investigateur.
  - f) Raison pour laquelle vous postulez au programme de mentorat et la justification de la demande en regard de vos autres fonds de recherche (½ page).
3. Les demandes doivent être reçues au plus tard **le 28 octobre 2022 à 23h59**. **Les demandes reçues après cette date ne seront pas évaluées.**
4. Un membre ne peut soumettre une demande de fonds à plus d'un concours de financement du RSRQ (programme de mentorat, Projet prioritaire, Projet équipe) / an à titre d'investigateur principal.

## Mentorat

### Engagements des jeunes chercheurs

1. Développer un projet de recherche sur le système respiratoire avec des objectifs et un échéancier bien défini.
2. Conserver toutes les données du projet de recherche.
3. Respecter les normes éthiques en vigueur dans son institution quant à la conduite de la recherche, l'utilisation des animaux ainsi que pour les études impliquant des patients.
4. Participer aux activités du Réseau.

### Engagements des mentors

1. Soutenir et conseiller le chercheur junior sur les questions scientifiques et l'aider à déterminer son plan de carrière et ses objectifs.
2. Faciliter l'intégration au département universitaire / centre de recherche.
3. Informer le chercheur des normes éthiques de recherche et des règlements institutionnels.
4. Soutenir et conseiller le chercheur dans l'écriture des articles scientifiques et des demandes de subvention.

### Conditions générales d'octroi

1. L'octroi des subventions est subordonné à un examen critique par des arbitres.
2. Le jeune chercheur doit se limiter au nombre de pages et au format prescrits. Les demandes non-conformes seront rejetées.
3. Les subventions représentent une contribution aux frais directs entraînés par un projet de recherche que soumet le jeune chercheur (salaire de techniciens, achat de fourniture, achat d'équipement). La demande ne peut pas couvrir le salaire de chercheurs-boursiers. Les frais indirects (administratifs, secrétariat, immeuble, etc.) ne sont pas admissibles.
4. Le jeune chercheur doit présenter un projet de développement qui sera réalisable en grande partie à l'intérieur d'une année. Les projets soumis ne doivent pas comporter de chevauchement significatif avec des demandes soumises ou approuvées par des organismes subventionnaires. S'il y a lieu, il revient au jeune chercheur d'expliquer tout lien entre le projet proposé et d'autres demandes soumises ou obtenues.
5. Tout projet subventionné devra avoir une approbation éthique de son milieu avant sa réalisation.
6. Advenant que le bénéficiaire se trouve incapable, pour quelque raison que ce soit, d'exécuter ou de terminer le projet de recherche auquel s'applique la subvention, il devra immédiatement en aviser le RSRQ.
7. Les travaux de recherche doivent être exécutés dans un établissement de recherche québécois, avec l'accord du directeur administratif de l'établissement; ainsi, la subvention prend fin dès que le bénéficiaire quitte cet établissement.
8. Le jeune chercheur s'engage à **indiquer dans toute communication ou écrit portant sur des recherches que son projet est financé par RSRQ**. Il est également entendu que le RSRQ peut faire paraître dans ses publications, des résumés du progrès ou des résultats de tout projet de recherche bénéficiant d'une de ses subventions.
9. Les bénéficiaires s'engagent à :
  - Fournir un rapport financier et un rapport de progrès scientifique à la fin de l'année financière ainsi que tout autre rapport demandé par le Réseau.

- Déposer une demande de subvention auprès des organismes subventionnaires ou l'industrie privée dans la 2<sup>ème</sup> année et à fournir les preuves du dépôt de la demande au Réseau.
- Participer aux activités du Réseau (congrès annuel, jury pour les demandes de fonds ou les présentations étudiantes, etc.).

### Grille d'évaluation

**Titre du projet :**

**Nom du chercheur:**

**Nom du mentor :**

4,5 - 5,0	<b>Excellent</b>	3,0 - 3,5	<b>Moyen</b>
4,0 - 4,5	<b>Très bon</b>	2,5 – 3,0	<b>Médiocre</b>
3,5 – 4,0	<b>Bon</b>	2,5 et moins	<b>Rejet</b>

**1. Formation académique du chercheur**

**2. Projet (originalité et méthodologie)**

**3. Effet levier potentiel pour obtenir des subventions futures**

**4. Qualité du mentorat**

**5. Budget**

**6. Nature et montants des autres fonds de recherche et justification de la candidature au programme de mentorat**

**7. Durée de réalisation :** Ce projet pourrait-il être réalisé en grande partie à l'intérieur d'une année?

**8. Recommandation globale et commentaires généraux :**

**Score global : /5**

**N.B. Une note de 0 à 0,2** points sera ajoutée à la moyenne finale de chaque candidat pour participation du jeune chercheur aux activités du Réseau.

**Une note de 0 à 0,3** points sera ajoutée à la moyenne finale de chaque candidat pour participation de son mentor aux activités du Réseau.